



Échos du lac

Bulletin de l'Association des propriétaires du bassin versant du lac Libby
Une association pour la protection de l'environnement du lac Libby

Vol 33 no. 1

Mai 2023

Dans *l'Échos du lac* ce mois-ci;

- ✓ Nouveau Conseil d'administration
- ✓ Dossier spécial sur les espèces envahissantes, une menace réelle
- ✓ Code d'éthique sur le lac Libby
- ✓ Les Huards, mais où sont nos petits?
- ✓ L'utilisation et l'usage des quais
- ✓ La pollution lumineuse
- ✓ Adhésion à L'Association

Nouveau Conseil d'administration de l'Association

Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue le 30 juillet 2022, deux postes étaient disponibles. Alain Forté, Paul Leclerc, Olivier Skrehot et Joanne Werbiski poursuivent leur mandat. Martin Desmeules et Diane Desjardins sont élus. Nous remercions chaleureusement Pierre Dumont et Robert Kasisi pour leur contribution au Conseil d'administration de l'Association. Pierre demeure notre conseiller scientifique.

Les espèces envahissantes, une menace réelle

Trois espèces envahissantes sont préoccupantes pour le Lac Libby. Le Myriophylle à épis, la Moule zébrée et le Potamot.

Le myriophylle à épis très agressif, sa présence est confirmée dans plus de 200 lacs du Québec dont plusieurs en Estrie. Le Lac Libby est, à ce jour, épargné. La menace est sérieuse. Il pousse dans les lacs, les étangs, les marais, les canaux et autres plans d'eau artificiels de même que dans les sections calmes des rivières et du fleuve. Sa croissance est optimale dans les plans d'eau à substrat fertile et à texture fine, où la luminosité est élevée, les eaux alcalines et les nutriments abondants. Le Lac Libby en fait un environnement parfait. Il se reproduit par fragmentation; chaque été, des tiges se détachent de la plante et s'enracinent un peu plus loin, les fragments sont produits par dizaines de milliers, et les racines poussent sur les tiges. Tenter de s'en débarrasser risque plutôt d'aggraver le problème, car un seul morceau échappé est susceptible de créer une nouvelle colonie. Le passage des embarcations favorise la propagation de ces fragments à d'autres secteurs du lac voire à d'autres lacs lorsque les embarcations sont déplacées. Il est impératif d'inspecter les embarcations et leurs accessoires avant de les mettre à l'eau au lac Libby.

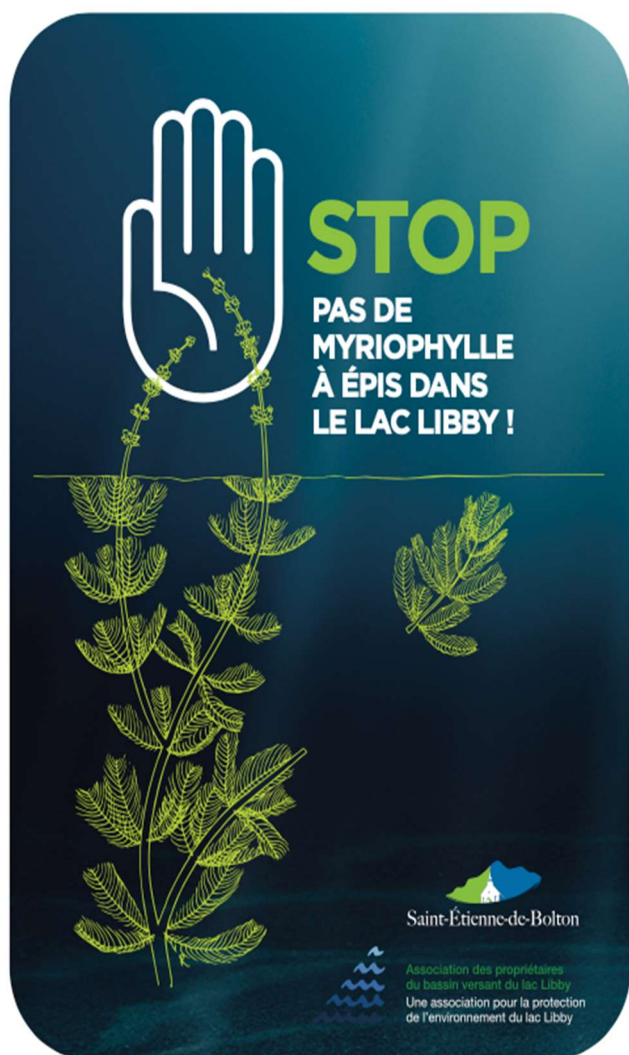
Les grandes colonies de Myriophylle à épis peuvent nuire aux activités récréatives telles que la navigation de plaisance, la pêche et la baignade tant les colonies deviennent denses. La présence de cette espèce peut affecter négativement la valeur des propriétés riveraines.

Si vos embarcations et équipements ne sont utilisés que sur le lac Libby, le risque d'introduction et de propagation est faible, voire nul. Par contre, si vous les utilisez sur différents plans d'eau, le risque de transporter le Myriophylle lors du déplacement est beaucoup plus important. Le mieux serait de n'utiliser vos embarcations que sur le Lac Libby et de demander à vos visiteurs à ne pas mettre à l'eau toute embarcation, planche à pagaie, kayak, canot qui ont navigué dans d'autres lacs. Une petite quantité d'eau laissée au fond d'une embarcation, à l'intérieur d'un moteur, la présence de la plante sur une rame, un pagaie, une veste de flotaison, un maillot de bain peut contaminer le lac Libby et le rendre impraticable à la baignade et aux activités de plaisance.

Si malgré ces informations, vous décidez de revenir au lac Libby avec une embarcation utilisée sur un autre plan d'eau, vous devez prendre des mesures de précaution pour éviter de propager des espèces exotiques envahissantes. Voici quatre étapes à suivre :

- **Inspectez** votre embarcation, votre remorque ainsi que votre matériel. Retirez entièrement tous amas et résidus de plantes aquatiques, toute boue ou tous organismes visibles à l'œil nu. Vous devez les jeter dans un endroit qui évitera leur réintroduction dans la nature, comme des poubelles;
- **Videz** toute eau pouvant se trouver dans votre embarcation ou sur votre matériel avant de quitter le plan d'eau. Ça inclut de vérifier les viviers, le moteur, la cale et les glacières;
- **Nettoyez et séchez** votre embarcation, votre remorque ainsi que tout matériel qui a été en contact avec l'eau;
- **Répétez** toutes ces étapes lorsque vous prévoyez visiter un nouveau plan d'eau.¹

Le nettoyage de votre embarcation avant d'accéder au lac Libby, il doit être fait à plus de 30 mètres (100 pieds) de tout cours d'eau, y compris les ruisseaux, les fossés ainsi que les bouches d'égout. Cela préviendra le ruissellement de l'eau souillée vers le plan d'eau.



LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS EST IMPLANTÉ DANS PRÈS DE LA MOITIÉ DES PLANS D'EAU EN ESTRIE. SI RIEN N'EST FAIT, C'EST L'ENSEMBLE DES PLANS D'EAU QUI SERA IMPACTÉ À COURT ET MOYEN TERME.

Sa reproduction rapide peut créer, en l'espace d'un ou deux ans, des herbiers si denses que toute autre espèce végétale et animale finit par disparaître. Sa présence dans un lac a un impact majeur sur les activités nautiques et cause une perte de valeur foncière des propriétés.

La plante est transportée d'un plan d'eau à un autre quand un petit morceau de la plante, même séché, se retrouve sur un objet : embarcations motorisées, kayaks, canots, planches à voile, flotteurs d'enfants, vestes de sauvetage et maillots de bain.

Vous avez de la visite ou vous prêtez votre chalet ?

Demandez à vos amis d'utiliser vos embarcations. S'ils utilisent tout de même leur embarcation, assurez-vous que tout a été nettoyé adéquatement :

- 1 INSPECTEZ** l'embarcation et le matériel.
Retirez toute boue et plantes.
- 2 VIDEZ** l'eau de l'embarcation et de ses ballasts, **loin du lac.**
- 3 LAVEZ** l'embarcation et le matériel **loin du lac** avec une laveuse à pression ou à l'eau chaude et au savon. Pour les accessoires, (maillots de bain ou vestes de sauvetage), assurez-vous que tout a été nettoyé à l'eau chaude avant d'accéder au lac.
- 4 SÉCHEZ** votre embarcation à l'air libre.

Contact :
APBVLL2015@gmail.com



« Espèces exotiques envahissantes : 5 étapes pour protéger son lac »
<https://www.youtube.com/watch?v=yrUpBbFyzDY>

¹ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/gestion-especes-exotiques-envahissantes-animales/methodes-prevention>

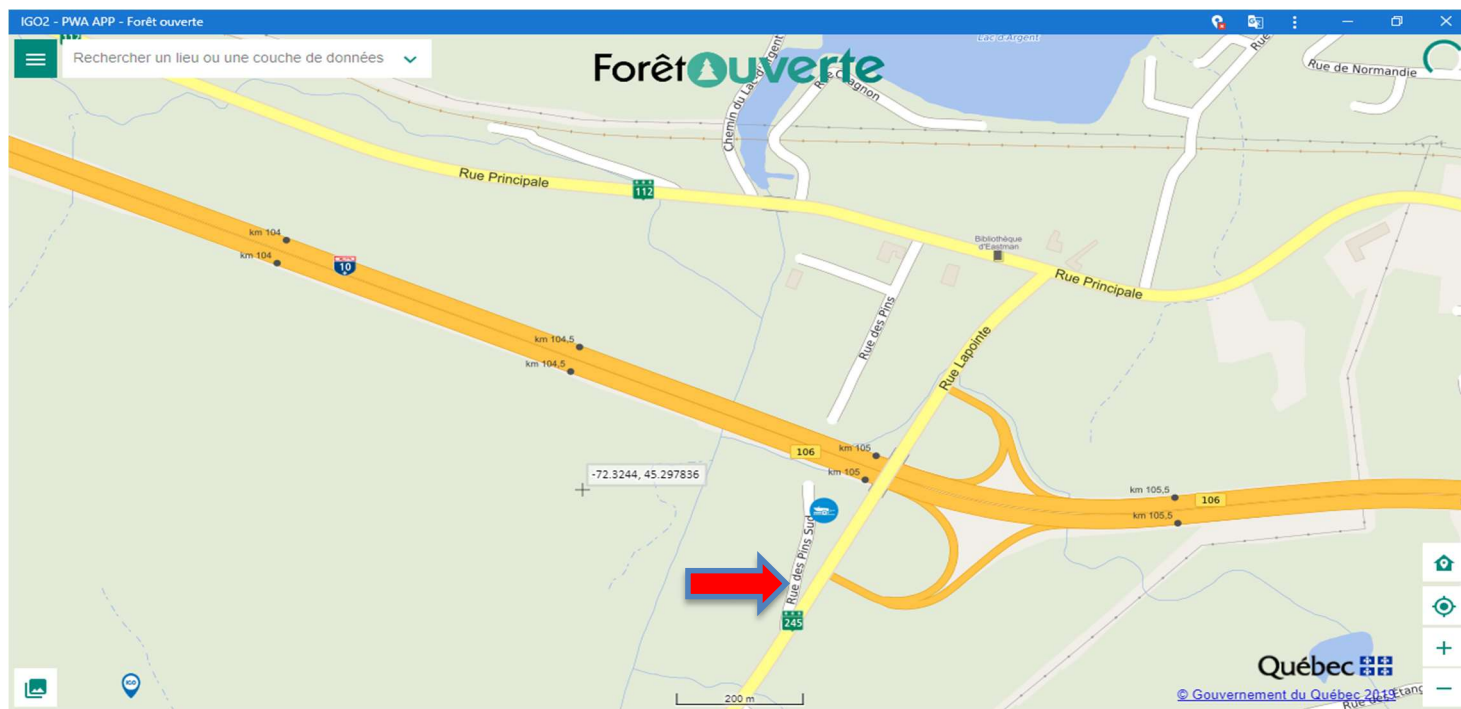
La moule zébrée² est connue pour être présente au Québec depuis presque 30 ans. Son expansion vers l'est du Québec est préoccupante, car la majorité des lacs les plus à risque pour l'invasion des moules zébrées sont situés sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, soit de l'Estrie jusqu'en Gaspésie. Plusieurs plans d'eau de ces régions ont les conditions propices à la survie et à l'établissement de l'espèce. Ils possèdent de grandes concentrations de calcium, qui est une composante essentielle pour sa survie et sa reproduction.³

Les femelles adultes sont très fécondes, ce qui explique l'efficacité avec laquelle la moule zébrée se propage. Elles peuvent pondre de 30 000 à 1 000 000 d'œufs par année. Lors de l'éclosion, les larves se trouvent en suspension dans l'eau pendant 15 à 30 jours. Elles peuvent être facilement transportées par les courants sur de longues distances. Des températures minimales de 12 °C sont nécessaires pour la reproduction. Elles sont microscopiques (indétectable à l'œil) et peuvent se fixer facilement sur tout substrat (embarcation, pagaie, etc...).

La prévention est cruciale. Une fois établie dans un plan d'eau, la moule zébrée est pratiquement indélogeable. Elle est détectée pour la première fois en Estrie à Vale Perkins (Potton), Cedarville (Ogden) et Georgeville.⁴

Vous pouvez contribuer à prévenir l'introduction et la dispersion de cette espèce envahissante en pratiquant les activités de pêche et de loisir de façon responsable. En tout temps, vous devez adopter des méthodes de prévention lorsque vous changez de plan d'eau afin d'éviter leur propagation ou mieux, n'utilisez votre embarcation que sur le lac Libby et prêter vos embarcations exemptes de contamination à vos visiteurs.

Une station de lavage des embarcations est disponible et gratuite à Eastman, au Parc Missisquoi-Nord, 37 rue des pins Sud. **Exigez de vos visiteurs d'y passer avant de venir au Lac Libby s'il s'avère impossible de prêter vos embarcations.** Il s'agit d'un appareil à pression d'eau efficace pour enlever toute trace de Myriophille ou de moule zébrée.



² <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/moule-zebrée#c201978>

⁴ <https://www.lerefletdulac.com/actualites/proliferation-incontrolable-de-la-moule-zebrée-au-lac-memphremagog/> Reflet du lac 10 août 2022

Des travaux sont en cours à la municipalité de St-Étienne-de-Bolton pour l'installation d'une station de lavage et l'adoption d'un règlement obligeant le lavage des embarcations avant toute mise à l'eau.

Pour en savoir plus sur les espèces envahissantes nous vous invitons à consulter la page du Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Ministère de l'agriculture, environnement et ressources naturelles ainsi que les documents d'intérêt :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm>

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/moule-zebree#c201978>

Documents d'intérêt

Vidéo Le myriophylle à épis : <https://www.youtube.com/watch?v=zGCosoGX7EY>

Vidéo Le myriophylle au Québec : mailto:https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=NER_aUiUS5U

Répertoire des stations de lavage :

[mailto:https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context= default&zoom=7¢er=-74.38122,47.31748&invisiblelayers=* &visiblelayers=1762a8c69219b0459c47258dd18f98b1,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FForetOuvertePub%2Fows&wmsLayers=\(stations_lavages_qc:igoz17\)](mailto:https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context= default&zoom=7¢er=-74.38122,47.31748&invisiblelayers=* &visiblelayers=1762a8c69219b0459c47258dd18f98b1,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FForetOuvertePub%2Fows&wmsLayers=(stations_lavages_qc:igoz17))

Vidéo de l'émission La semaine verte : <https://www.youtube.com/watch?v=IHdJ0dmTpo>

Moule zébrée : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/moule-zebree>

La prévention, la grande force des riverains du lac Libby

Prévenir l'introduction et la propagation du myriophylle à épis et de la moule zébrée est le meilleur moyen de lutter contre ces espèces envahissantes dans le lac Libby. Une fois l'espèce introduite, il est difficile et coûteux de la contrôler.

- **Apprenez à reconnaître le myriophylle à épis et signalez sa présence à l'aide de l'outil Sentinelle.** Pour confirmer les signalements, des photographies sont nécessaires. Idéalement, prenez une photographie de la plante dans son habitat naturel, prélevez un échantillon (le plus complet possible) et photographiez le plant dans son ensemble, puis ses principales parties (sa tige, ses feuilles de même que ses fleurs et ses fruits s'ils sont présents). L'idéal est de déposer l'échantillon dans un bac blanc contenant de l'eau avant de le photographier.
- **Effectuez une patrouille de détection** sur le plan d'eau et répétez-la de façon régulière. La détection précoce des colonies de myriophylle à épis permet d'intervenir rapidement et efficacement. Cela réduit les coûts et les efforts nécessaires pour limiter sa propagation, voire pour l'éliminer. Pour faciliter la détection rapide des plantes aquatiques exotiques envahissantes, le Ministère a conçu plusieurs documents et outils pour vous aider à appliquer le *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques envahissantes dans les lacs de villégiature du Québec*.
- **Ne rejetez jamais dans la nature les restes de plantes**, l'eau et les organismes de votre jardin d'eau ou de votre aquarium. Certaines espèces peuvent survivre, se propager et avoir des effets nuisibles importants et souvent irréversibles sur les écosystèmes, la biodiversité et plusieurs activités socioéconomiques.⁵

⁵ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm#3-plan>

*** Pour accéder à l'outil Sentinelle : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>

Le Potamot que vous connaissez pour la voir apparaître en surface de l'eau vers la fin de juillet est une plante aquatique immergée. Au cours de l'été 2021, le couvert de plantes aquatiques a montré une étendue inégalée dans l'histoire récente du lac Libby, une situation qui nous a amenés à déclencher une opération d'arrachage contrôlé dans plusieurs secteurs du lac. Plusieurs d'entre vous s'y sont impliqués, incluant des campeurs du Domaine du lac Libby. Il n'y a pas eu nécessité d'une autre opération générale à l'été 2022. Bien des résidents ont pris l'habitude d'entretenir l'espace devant leur propriété tout au long de l'été et surtout au moment où la plante apparaît à la surface de l'eau et présente sa «cocotte» de semences. Contrairement à myriophylle à épis, il n'est pas exotique et a sa place dans l'écosystème de notre lac. Le but n'est pas de l'éradiquer, mais uniquement de contrôler sa prolifération excessive certaines années. La tendance semble cependant à la hausse.

Code d'éthique sur le lac Libby

Vous avez peut-être remarqué les panneaux d'affichage présentant le *Code d'éthique du la Libby*. Ils sont situés à tout autour du lac : Rangs 1,2,3 et 4 et rue Jocelyne. L'environnement du lac Libby est exceptionnel, calme et discret, il fait l'envie et la joie des propriétaires et de leurs visiteurs. Le Code d'éthique sur le lac est développé depuis deux années. Il vise à préserver la santé du lac. Il permet le respect de la faune et de la flore qui y habite et la tranquillité de l'ensemble des villégiateurs. Prenez un moment pour en prendre connaissance et le partager à vos amis et visiteurs.



La réglementation de Transport Canada permet seulement les moteurs électriques d'une puissance maximale de 7.5 kw.



Les Huards, où sont les petits ?

Chaque année, un couple de Huards élit domicile au lac Libby. Magnifiques et habitués aux humains, ils émerveillent les plaisanciers sur le lac tant par leur présence que par leur chant exceptionnel. Cependant, cela fait maintenant plusieurs années qu'aucun jeune de cette espèce n'est parvenu à compléter sa première saison estivale.

Selon l'experte de l'organisme, *Oiseaux Canada* que nous avons consulté, la présence de nombreuses embarcations près du nid durant la période de nidification dérange grandement les adultes. Lorsque les nouveaux parents sont importunés, ils deviennent moins attentifs à leurs petits et les délaissent. Les petits, lorsqu'ils sont dérangés par la présence des humains, perdent l'appétit et meurent.

À chaque année, des curieux cherchent le nid et s'en approche. Cette pratique est mortelle pour les oisillons et il faut absolument l'éviter. Nous profitons donc de cette publication pour vous demander de respecter la zone de nidification des huards et de ne pas vous approcher à moins de 20 m (65 pieds) des berges du lac et des îles pour la sécurité et la viabilité des oisillons huards.

Prenez aussi un instant pour revoir le Code d'éthique sur le lac et en faire part à vos visiteurs. Oiseaux Canada parraine également une étude pancanadienne depuis 1981 où des participants bénévoles assurent le suivi de la nidification de l'espèce en surveillant l'éclosion des oeufs et la survie des jeunes. L'association participe maintenant à cette étude annuelle.

Installation et usage des quais

Nous vous rappelons que l'installation et l'usage des quais sont régis par le règlement de zonage #2014-05 de la municipalité.

Voir le site de la municipalité :

Onglet Urbanisme/Plan 2014-04/2014-04 plan d'urbanisme stratégique MJ juillet 2017 pdf 2.8mo

Ce règlement stipule que « les dimensions maximales d'un quai privé sont les suivantes :

Largeur : 3,7m / longueur : 7,5m superficie : 13,5 m² ». De plus, « l'éclairage ne peut se faire qu'à l'aide de luminaires alimentés uniquement par l'énergie solaire ». L'installation ou la modification d'un quai doivent préalablement être autorisées par la municipalité avec l'obtention d'un certificat d'autorisation.

L'utilisation de quais mobiles, motorisés est de plus en plus populaire sur notre lac et nous remarquons que ces quais sont de plus en plus gros et sophistiqués. Nous vous prions d'être très prudent et vigilant lorsque vous manœuvrez ces quais. Un accrochage avec un nageur pourrait entraîner des conséquences dramatiques!

Notez que l'Association milite auprès de la municipalité pour que la superficie de ces quais mobiles soit incluse dans le calcul de la superficie totale d'un quai privé. Finalement, sachez que, dès qu'ils sont motorisés, et ce même à l'aide d'un simple moteur électrique, ces quais mobiles doivent se conformer au règlement fédéral sur les petits bâtiments DORS/2010-91

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-91/page-2.html> et répondre aux normes de construction de Transports Canada TP1332

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/normes-construction-petits-batiments-2010-tp-1332-f>

Par Olivier Skrehot, membre du CA de l'APBVLL

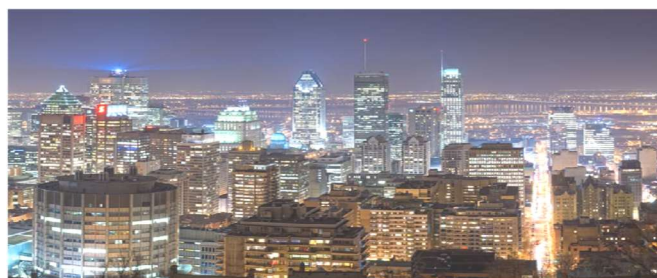
La pollution lumineuse

Encore cette année, le thème de la pollution lumineuse préoccupe les propriétaires. Les éclairages permanents en bordure du lac, les cordons de lumières décoratives sur les quais, les escaliers, les arbres et les pontons dirigés sur l'eau sont festifs mais ils constituent une nuisance par l'éblouissement et le reflet qu'ils portent sur l'eau. Nous remettons ici l'excellent article *La pollution lumineuse*, paru dans la Feuille verte d'avril 2016.

Le sujet est toujours d'actualité et fait écho à l'article 12 du *Règlement 2018-06 Concernant les Nuisances* «*Constitue une nuisance et est prohibé le fait de projeter une lumière directe ou éblouissante en dehors du terrain d'où elle provient*»

La pollution lumineuse désigne toute modification nuisible de l'environnement lumineux naturel. L'usage abusif de la lumière artificielle peut provoquer des impacts négatifs sur la faune et la flore. Un éclairage trop intense et éblouissant peut nuire à la sécurité des humains en plus de réduire la visibilité du ciel étoilé.

En Amérique du Nord, le coût de l'énergie utilisée pour éclairer inutilement le ciel s'élève chaque année à près de deux milliards de dollars. Au Québec la génération de lumière artificielle par habitant est l'une des plus élevées au monde. Le ciel de la région de Montréal ne laisse plus voir qu'une centaine d'étoiles alors que dans les zones rurales, où l'usage de l'éclairage artificiel est plus raisonnable, il est possible d'en contempler plus de 3,000 à l'œil nu.



Comment éclairer de façon respectueuse et intelligente ?

De plus en plus de gens de Saint-Étienne-de-Bolton désirent vivre dans un milieu naturel agréable. Ils souhaitent donc que l'éclairage artificiel nocturne soit fait par tous les Stéphanois de façon intelligente et respectueuse de l'environnement. Voici quelques notions pratiques :

Bien évaluer le besoin

Souvent nous sous-estimons notre capacité à voir dehors la nuit. Est-ce vraiment nécessaire d'éclairer ?

Question de sécurité

Plus de lumière la nuit ne décourage pas nécessairement les voleurs selon plusieurs études.

Coût énergétique

L'éclairage représente une dépense non négligeable d'électricité. L'éclairage excessif est un gaspillage inutile de nos précieuses ressources énergétiques.

Intensité lumineuse

Une lumière trop éblouissante peut « aveugler » temporairement les gens et causer ainsi des accidents. Il est conseillé d'éclairer avec des luminaires produisant une lumière sobre et uniforme.

Orientation des faisceaux lumineux Idéalement, les faisceaux lumineux devraient être dirigés seulement vers les surfaces devant absolument être éclairées. Il est préférable d'opter pour des luminaires dont le flux lumineux est orienté vers le sol.

Périodes d'éclairage

L'utilisation de minuteries et de détecteurs de mouvement est recommandée. La fermeture de l'éclairage au moment du coucher est un moyen simple et efficace de réduire la pollution lumineuse.

Types d'éclairage

Il faut privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleurs chaudes et ambrées et réduire celles de couleurs blanches et froides. La lumière bleue est à éviter complètement.

Profiter d'un ciel étoilé

Un des grands bonheurs de vivre à Saint-Étienne-de-Bolton est de pouvoir contempler des ciels où des milliers d'étoiles sont suspendues, où la voie lactée s'étire d'un horizon à l'autre et où les aurores boréales revêtent leurs plus éblouissantes couleurs.

Réduire la pollution lumineuse ce n'est pas cesser d'éclairer la nuit, c'est tout simplement d'éclairer plus respectueusement et plus intelligemment.

Par Martin Desmeules, membre CCE et membre du CA de l'APBVLL

Perséides 2023

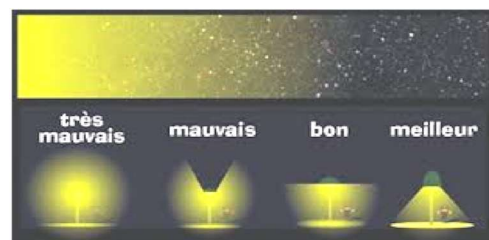
En complément d'information, la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal annonce que la période d'activité des Perséides 2023 se situera entre le 17 juillet jusqu'au 24 août avec un maximum d'intensité dans la nuit du 12 au 13 août. Moins de lumière au sol et sur l'eau, plus d'étoiles au ciel.

Cette année, j'adhère à mon Association

L'Association des propriétaires du bassin versant et du lac Libby est très active en matière de protection de l'environnement. Elle assure une surveillance de la qualité de l'eau par des prises d'échantillons tout au cours de la saison estivale. Elle se tient au courant des moyens de prévention et de lutte contre les espèces envahissantes dont le lac Libby est encore épargné. Elle voit aux intérêts des riverains et à la protection de la faune et de la flore du lac Libby.

Plus nous serons nombreux, plus la voix de l'Association portera auprès de la municipalité et des paliers de gouvernements. Parlez-en à vos voisins et soyez fiers de contribuer.

Si ce n'est déjà fait, adhérez ou renouvelez votre adhésion annuelle à l'Association. Le lac Libby est fragile et l'effort collectif des riverains doit se poursuivre et inclure la contribution de chacun des occupants du bassin versant. Il est important de se tenir informé et de supporter son Association en étant membre.



Pour adhérer, c'est facile

1. **Par virement Interac** : apbvll2015@gmail.com. Le mot de passe à utiliser est: Libby.
2. **Par la poste** : il suffit de retourner ce coupon ou un bout de papier contenant les informations pour vous identifier et un chèque de 20\$ à l'ordre de l'Association des propriétaires du bassin versant du lac Libby.

Poster à : Alain Forté- Association des propriétaires du bassin versant du lac Libby, 124 chemin Bombardier, St-Etienne-de-Bolton, Qc J0E 2 E0

3. **Auprès d'un membre du CA**; nous sommes vos voisins, contactez-nous.
4. **Lors de votre présente à l'Assemblée générale annuelle** : habituellement en juillet.

Nom :	Prénom :
<hr/>	
Adresse au lac :	
<hr/>	
Adresse courriel :	
<hr/>	

Si vos coordonnées ont changé depuis votre première adhésion à l'Association, veuillez nous en aviser. C'est actuellement notre seule façon d'entrer en contact avec vous et de vous faire parvenir l'Échos du Lac. Vous avez des questions, des demandes ou des observations, écrivez-nous à l'adresse suivante :

apbvll2015@gmail.com

L'échos du Lac est maintenant disponible sur la page Web de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton.

<https://www.sedb.qc.ca/>

Voir l'onglet Citoyen/Environnement/Protection des lacs et des cours d'eau.

Bon été 2023 !